

De : La direction du groupe WAGNER Group

A l'attention de : L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs

Lundi 10 octobre 2022

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Des pratiques éthiques et équitables sont indispensables à la réussite d'une entreprise. Les principes suivants doivent garantir une gestion éthique, socialement responsable et durable de notre entreprise dans tous les domaines.

Principes

WAGNER exige de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, quel que soit leur échelon, de respecter des critères stricts en matière d'éthique professionnelle et personnelle dans le cadre de l'exercice de leurs obligations et responsabilités. Ainsi, nous pourrions protéger et asseoir notre réputation.

Il revient à toutes les entreprises du groupe et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de donner vie à ses principes, et de les appliquer dans le cadre de leurs missions quotidiennes.

Les principes suivants constituent le cadre général de nos pratiques commerciales :

- Nous respectons les droits de l'homme dans le monde entier. Nous ne tolérons en particulier aucune discrimination liée à la couleur de peau ou à l'appartenance ethnique, au sexe, à la religion ou à l'idéologie, à l'orientation politique, à un handicap, à l'âge ou à l'identité sexuelle. Le harcèlement sexuel et moral des collaborateurs par leurs supérieurs hiérarchiques ou leurs collègues n'est pas toléré. Les personnes concernées ont accès à des modes de signalement adaptés.
- Nous respectons les lois et dispositions légales et les normes éthico-morales qu'elles impliquent. Ainsi, nous refusons toute forme de criminalité économique.
- Nous nous engageons à fournir à nos clients des produits et services de grande qualité. Nous gérons notre entreprise avec intégrité, et traitons nos clients et fournisseurs avec équité. En conséquence, nous ne tolérons aucune forme de corruption.
- Nous soutenons une concurrence libre et loyale : en conséquence, nous ne concluons avec nos concurrents aucun accord formel ou informel, qui viserait ou provoquerait une entrave illicite à la concurrence. Nous n'octroyons aucun avantage inapproprié aux fonctionnaires ni aux partenaires commerciaux, et n'en acceptons aucun. Nous souhaitons nous faire une place sur le marché à l'aide de nos innovations et de la qualité de nos produits.

- Nous traitons nos employés avec équité et respect. Nous nous obligeons mutuellement à atteindre des performances professionnelles élevées et récompensons l'excellence. Nous offrons un environnement de travail sûr. Nous reconnaissons les droits du travail et coopérons de manière constructive avec les représentants des salariés.
- Nous acceptons notre responsabilité en matière de protection de la santé et de l'environnement. Nous gérons consciencieusement les matières premières.
- Nous apportons une contribution positive aux communautés dans lesquelles nous travaillons.
- La gestion de nos livres comptables est saine, et nous communiquons toute information financière dans les temps et en toute transparence. Les renseignements commerciaux, les informations protégées par le droit de la propriété intellectuelle, (spécifications techniques p. ex.) et les données liées aux clients sont protégés et traités de manière confidentielle. Nous respectons toutes les réglementations fiscales pour les entreprises nationales et internationales et répondons à toutes les exigences de la loi sur le blanchiment d'argent.
- Nous agissons dans l'intérêt de l'entreprise. Nous révélons en interne toutes les affaires qui pourraient représenter un conflit d'intérêt et les résolvons. Il en va de même en ce qui concerne toute relation personnelle étroite entre un responsable hiérarchique et un·e de ses collaborateur·rice·s direct·e·s ou pour tout lien personnel étroit entre des personnes ayant un rapport hiérarchique direct ou indirect. Dans de tels cas, où un conflit d'intérêt effectif, possible ou apparent peut apparaître, les concernés sont tenus d'en informer leurs responsables/leur direction ou les ressources humaines, afin que la situation soit vérifiée et que des mesures soient éventuellement prises afin d'éviter tout conflit d'intérêt.
- Nous n'acceptons aucun présent qui dépasse une valeur symbolique. Pour accepter des cadeaux occasionnels de faible valeur, il faut obtenir l'accord du supérieur hiérarchique. Les invitations doivent également respecter le cadre usuel et approprié.
- Nous protégeons le patrimoine de l'entreprise et assurons qu'il soit investi exclusivement au sein de l'entreprise et pour son intérêt.
- La protection des résultats obtenus doit être sans cesse garantie. Nous respectons nos obligations légales de confidentialité ainsi que nos obligations contractuelles envers nos partenaires.
- Les réglementations légales nationales/internationales pour la protection des données doivent également être respectées, tout comme les dispositions liées aux entreprises en matière de technologie d'information et de traitement des données.
- Nous avons intégré un procédé d'information informatisé qui est utilisé dans le cadre de l'application de la directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte (directive Whistleblower) pour informer de toute violation contre ce code de conduite.

Nous sommes à l'écoute

L'entreprise défend une politique de la « porte ouverte » et encourage l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs à partager leurs questions, suggestions et remarques relatives aux principes fondamentaux des pratiques commerciales. Pour cela, les collaboratrices et collaborateurs doivent contacter la direction de leur entreprise respective. Dans les situations dans lesquelles cela ne serait pas opportun, ou si la réaction



WAGNER Group Code de bonnes pratiques (Code of Conduct)

n'est pas satisfaisante, les collaboratrices et collaborateurs sont priés de contacter, même anonymement, un membre de la direction, le responsable RH du WAGNER Group, le directeur de l'audit interne ou le comité d'entreprise via le système de signalement et de conformité. Le système de signalement est accessible aux lanceurs d'alertes internes mais aussi externes. Toutes les questions présentées seront traitées de manière totalement confidentielle et toute objection exprimée n'engendrera aucun traitement défavorable.

Cordialement

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dr. Bruno Niemeyer".

Dr. Bruno Niemeyer

CEO WAGNER Group

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guido Bergman".

Guido Bergman

CEO Decorative Finishing
WAGNER Group

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michael Müller".

Michael Müller

CEO Industrial Solutions
WAGNER Group



WAGNER Group

Code de bonnes pratiques (Code of Conduct)

Déclaration de consentement

En tant que collaborateur·rice, je confirme avoir reçu et lu l'ensemble de ce code des bonnes pratiques du groupe Wagner. Je consens aux points cités et m'engage à respecter les exigences et les principes énoncés.

En tant que partenaire commercial, je consens à respecter ce code de bonne pratique du groupe Wagner ou tout autre code de bonnes pratiques semblables dans le cadre des relations commerciales avec le groupe Wagner et en exigeons autant de nos employé·es et de nos fournisseurs.

Ville, Date

Société

Signature

Nom et prénom complet en lettre majuscule

Titre/fonction(s)